

**Contribution écrite de Jean-Michel JOLION, Conseiller auprès du Cabinet de la Ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le 2/11/2021**

*Pourriez-vous faire un état des lieux de l'éducation aux médias et à l'information dans l'Enseignement Supérieur? Y a-t-il à votre connaissance des cours d'éducation aux médias et à l'information, et d'introduction à la pensée critique dans les autres champs disciplinaires (médecine, littérature, droit, lettres...)? Par ailleurs, pourriez-vous formuler des propositions pour donner de l'ampleur à cet enseignement, voire le généraliser?*

Une des principales différences entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur est qu'il n'existe pas de programme dans l'enseignement supérieur hors quelques formations très particulières comme les préparations au BTS (qui d'ailleurs sont opérées principalement par des lycées).

Le principe législatif d'autonomie des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche induit que ces établissements proposent une offre de formation qui est soumise à l'accord préalable du ministère mais ceci ne se fait pas sur la base d'un programme mais d'un avis d'opportunité en lien notamment avec les débouchés et les compétences de l'établissement. Si l'État (en l'occurrence le MESRI – ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation) s'attache à l'intérêt d'une formation en termes de service rendu à la société, il n'intervient pas sur le détail des modalités pédagogiques permettant d'atteindre les objectifs de formation. Il n'y a donc pas de prescription du Ministère en matière de contenu de formation.

S'agissant du cas particulier de l'éducation aux médias, il s'agit d'un élément qui peut figurer dans les formations à la convenance des établissements (si cela est jugé utile pour atteindre les objectifs de formation) mais qui ne constitue pas une obligation.

Cependant, cette thématique figure déjà dans certaines filières et notamment la formation des futurs enseignants au sein du master MEEF ((métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)). Dans ce cas précis, si l'employeur, en l'occurrence l'éducation nationale, fait de cette thématique une compétence attendue des futurs enseignants, alors il relève de la compétence des universités de déduire de cette obligation les contenus de formation permettant d'acquérir cette compétence. C'est sur ce principe que s'est construite la formation conduisant au diplôme national de master mention MEEF.

C'est la démarche générale retenue par le MESRI et ceci pour l'ensemble des contenus des formations. Il n'y a aucune politique nationale visant à imposer aucun contenu de formation aux universités et grandes écoles.

La conséquence est bien sûr que le ministère n'a pas de système d'information lui permettant de lister le détail des contenus de formation pour l'ensemble de l'offre de l'enseignement supérieur.

Par contre, le MESRI porte des politiques nationales incitatives sur de nombreux sujets (certification en langue, soutien au développement du numérique...) mais dans un cadre incitatif et pas dans une approche normative et réglementaire.

Par exemple, dans le cadre de la feuille de route "science avec et pour la société" portée par la Ministre de l'ESRI et initiée par la récente loi sur la recherche, la sensibilisation et la formation à la médiation, la communication et la démarche scientifiques ainsi que la relation aux médias font partie du cahier des charges du label "science avec et pour la société" mis en place par le MESRI

et destiné aux sites universitaires. 20 sites candidats ont proposé un dossier pour cette année 2021 et les premiers lauréats seront très prochainement annoncés (avec un financement de 2,6 M€). Au sein de cette démarche, il y est question d'interagir dans les cursus de formations des journalistes, des médecins notamment autour de la notion d'interrogation du fait scientifique, sur la déontologie...

Notre démarche vise donc plus à sensibiliser celles et ceux qui sont au cœur de la plupart des débats plus que de mettre en œuvre une approche systématique sur l'ensemble des cursus (ce qui au passage serait impossible puisque le principe législatif de libre organisation de l'enseignement supérieur donne fondement à l'existence d'un enseignement supérieur privé qui n'a pas d'obligation d'être en lien avec l'État).

S'agissant de la notion d'esprit critique (qui me semble plus importante que celle de pensée critique), elle est au cœur de toute démarche scientifique, elle est donc implicite dans tous les cursus qui préparent aux métiers de la recherche.

De plus, l'offre de formation au sein des établissements d'enseignement supérieur repose en France sur le principe de l'adossement à la recherche. Ce principe pose que les formations sont non seulement construites sur l'état de l'art des connaissances mais aussi sur ce qui fonde la démarche scientifique et donc cette approche de l'esprit critique et de l'interrogation.